

Ce que nous ferons pour Soutenir et développer l'entrepreneuriat au service d'un futur désirable

De plus en plus de français aspirent à devenir entrepreneurs et c'est encore plus vrai des jeunes. Qu'il s'agisse de création ou de reprise d'entreprise, cette volonté de concilier autonomie et sens du travail doit pouvoir s'épanouir, quel que soit l'âge ou la carrière professionnelle. C'est pourquoi Benoit Hamon créera un statut unique de l'actif, qui assurera une protection de même niveau quel que soit le statut, quelle que soit la forme d'activité.

MESURE 1 :

Créer une protection contre le chômage pour les entrepreneurs pour lutter contre la peur de l'échec, principal frein à la création d'entreprise.

MESURE 2 :

Faciliter la reprise d'entreprise par la mise en place d'une lettre de pré-garantie et d'un fonds de transition tous deux assurés par la Banque Publique d'Investissement quand 30 000 entreprises disparaissent tous les ans faute de repreneur.

MESURE 3 :

Fonder des Maisons des Entrepreneurs notamment dans les territoires ruraux et périphériques pour développer des lieux ouverts et collaboratifs entre entrepreneurs.

MESURE 4 :

Renforcer les aides au développement des TPE-PME-PMI avec un élargissement des capacités de la BPI pour un meilleur financement des opérations de développement des entreprises.

MESURE 5 :

Mettre en place une fiscalité comportementale des entreprises avec un impôt sur les sociétés modulé en fonction du taux de réinvestissement de leurs bénéfices dans l'appareil productif.

MESURE 6 :

Instaurer le « Social Business Act » pour faire de la commande publique le levier du soutien et du développement des PME-PMI-TPE.

MESURE 7 :

Développer la solidarité entre les entreprises grâce aux monnaies alternatives inter-entreprises pour faire face aux problèmes de trésorerie et de prêts bancaires, ce qui permettra d'échanger des services contre de la monnaie au sein d'entreprises travaillant ensemble.

**#HAMON
2017**

Le « Social Business Act », véritable outil de développement des petites et moyennes entreprises :

- Un Pacte national de la commande publique sera passé entre les pouvoirs publics et les entreprises privées pour encourager la création et le développement d'entreprises qui conjuguent la performance économique et la poursuite de l'intérêt général. Son objectif : que 50% des marchés publics français bénéficient aux PME-TPE-PMI françaises ainsi qu'aux structures de l'économie sociale et solidaire
- Les clauses environnementales et sociales seront généralisées dans les marchés et les investissements publics

La société que nous allons construire ensemble soutiendra celles et ceux qui veulent construire des entreprises durables en créant un écosystème favorable à leur réussite. Avec eux, nous porterons les innovations et les solutions de demain.



**FAIRE BATTRE
LE CŒUR
DE LA FRANCE**

**#HAMON
2017**



benoithamon2017.fr

